

Les 35 heures, amortisseur inattendu de la crise

Critiquées il y a encore six mois, les RTT reviennent en grâce parce qu'elles offrent une certaine flexibilité en temps de crise.

Il y a six mois, il fallait les liquider. Aujourd'hui, elles sont bien utiles car elles évitent, provisoirement, à l'économie française une déroute sur le front de l'emploi. Elles, ce sont les «35 heures», mises en place il y a onze ans et que Nicolas Sarkozy n'a eu de cesse d'assouplir, depuis qu'il s'est installé à l'Élysée, pour mettre fin au «carcan» que représentait la réduction du temps de travail en France. Aux yeux du chef de l'État, le retour de la croissance était alors à ce prix. Mais, depuis, la crise est passée par là et le discours a changé. Plus question en effet de tirer à boulets rouges sur la «RTT» (réduction du temps de travail) ou les «CET» (compte épargne-temps) que le gouvernement poussait à monétiser pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés. Les priorités ont changé. Au ministère du Travail, on parle même aujourd'hui de la «vertu défensive» des renégociations d'accords sur les 35 heures rendues possibles par une loi au mois d'août. «C'est vrai que les dispositions prises étaient faites pour permettre de générer plus d'activité et plus d'heures supplémentaires, mais elles permettront aussi aux entreprises d'organiser leur temps de travail de manière plus souple, en cours d'année, pour s'adapter aux évolutions de la conjoncture», souligne-t-on sobrement Rue de Grenelle. «Le gouvernement découvre l'utilité des 35 heures en temps de crise, reconnaît Bernard Vivier, le directeur de l'Institut supérieur du travail. Les entreprises évitent aujourd'hui de licencier en demandant à leurs salariés de prendre, parfois en anticipé, leur journée de RTT ou de puiser dans leur CET.»

Une soupape de sécurité

Tous les grands groupes, qui ont signé des accords 35 heures et annualisé le temps de travail, recourent en effet à cette technique, après avoir supprimé les postes d'intérimaires et les heures supplémentaires, et avant de recourir au chômage partiel, voire aux licenciements secs.

«C'est l'ironie de l'histoire, explique Marcel Grignard, le numéro deux de la CFDT. Les entreprises utilisent l'acquis social des RTT des salariés comme amortisseur d'une crise dont ils ne sont pas responsables.»

Une soupape de sécurité indispensable qui avait déjà permis de diviser par cinq en quinze ans le recours au chômage technique grâce à l'accroissement de la flexibilité dans les entreprises.

Utile pour le moment, l'annualisation du temps de travail, induite par la mise en place des 35 heures notamment dans les grands groupes, atteindra toutefois vite ses limites. Une fois le stock de RTT ou le solde des CET ramené à zéro, les entreprises - qui y avaient échappé ou n'y avaient recouru que modérément - n'auront plus d'autre choix, si la crise devait perdurer, que de tailler dans leurs effectifs.

» Multiplication des RTT et congés «forcés» à Noël

LE FIGARO · *fr*